

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC

SIE DE LA FORÊT DU THEIL



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2023
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2023

Document établi
le 16 janvier 2025

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT.....	3
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNES.....	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	6
■	LONGUEUR DU RESEAU	7
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	8
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	8
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE	8
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	8
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	9
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2011.....	10
■	RECETTES D'EXPLOITATION	11
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	12
■	QUALITE DE L'EAU	12
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	13
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	14
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	16
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	17
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	18
■	TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE.....	18
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	18
■	ETAT DE LA DETTE.....	18
■	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE.....	18
■	AMORTISSEMENTS REALISES	18
■	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS.....	18
■	PRESENTATION DES PROJETS.....	19
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	20
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	20
■	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE	20

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le service eau potable du SIE DE LA FORÊT DU THEIL regroupe les communes de AMANLIS, ARBRISSEL, BOISTRUDAN, BRIE, CHELUN, COESMES, EANCE, ERCE EN LAMEE, ESSE, FORGES LA FORET, JANZE, LA BOSSE DE BRETAGNE, LA COUYERE, LALLEU, LE SEL DE BRETAGNE, LE THEIL DE BRETAGNE, MARCILLE ROBERT, MARTIGNE FERCHAUD, RETIERS, SAINT SULPICE DES LANDES, SAINTE COLOMBE, SAULNIERES, TEILLAY, THOURIE, TRESBOEUF.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

35 934 habitants

Population totale en vigueur en 2023 (données Insee : Populations légales millésimées 2018- Décret N° 2022-1702 du 29 décembre 2022) des communes de la Collectivité, après correction en cas de desserte partielle d'une commune.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société AQUALIA en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2023. La durée du contrat est de 10 ans. Il prend fin le 31 décembre 2032.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société AQUALIA sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien et surveillance	des branchements, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement, du génie civil
Renouvellement	des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	du génie civil
----------------	----------------

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le SIE de la Forêt du Theil assure la compétence Eau Potable sur 25 communes, adhérentes au Syndicat.

Le présent RPQS concerne le nouveau périmètre de la délégation de service public. Pour certaines données antérieures à 2023 (pages 16 et 20), les données n'ont pas été consolidées et concernent l'ancien périmètre de la délégation regroupant 40 communes (en italique), ou n'ont pas été communiquées (NC).

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]	Observations
d'Import Export	EAU DES PORTES DE BRETAGNE	6000 m3/j maxi	2021	8	
d'Import Export	ATLANTIC EAU (ex-SIAEP DE BRUTZ)	500 m3/j	2023	10	
d'Import Export	SIE DU PAYS DE BAIN	-	2019	5	
d'Export	EAU DU BASSIN RENNAIS	100 000 m3/an	2019	6	

■ RESSOURCES EN EAU

• Points de prélèvement

Ouvrage	Prélèvement 2022 [m³]	Prélèvement 2023 [m³]	Variation 2022/2023	Observations
Forage La Cité n°1 bis LE THEIL DE BRETAGNE	704 174	635 803	-9,71 %	Respect de l'arrêté préfectoral d'autorisation de prélèvement du 20 novembre 2020 (700 000m3/an)
Forage La Cité n°2 bis LE THEIL DE BRETAGNE				
Forage La Cité n°3 LE THEIL DE BRETAGNE				
Forage La Groussinière n°4 LE THEIL DE BRETAGNE	317 721	288 491	-9,19 %	Respect de l'arrêté préfectoral d'autorisation de prélèvement du 20 mai 2005 (585 000m3/an)
Forage La Groussinière n°5 LE THEIL DE BRETAGNE				
Total des prélèvements [m³]	1 021 895	924 294	-9,55 %	

• Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2022 [m³]	Production 2023 [m³]	Variation 2022/2023	Observations
Usine de Traitement de la Cité LE THEIL DE BRETAGNE	1 600	NC	604 817	-	
Usine de Traitement de la Groussinière LE THEIL DE BRETAGNE	2 400	NC	285 256	-	
Total produit [m³]		956 368	890 073	-6,93 %	

Le rendement de l'usine de la Cité est en 2023 de 95,1%, celui de l'usine de la Groussinière est de 98,8%.

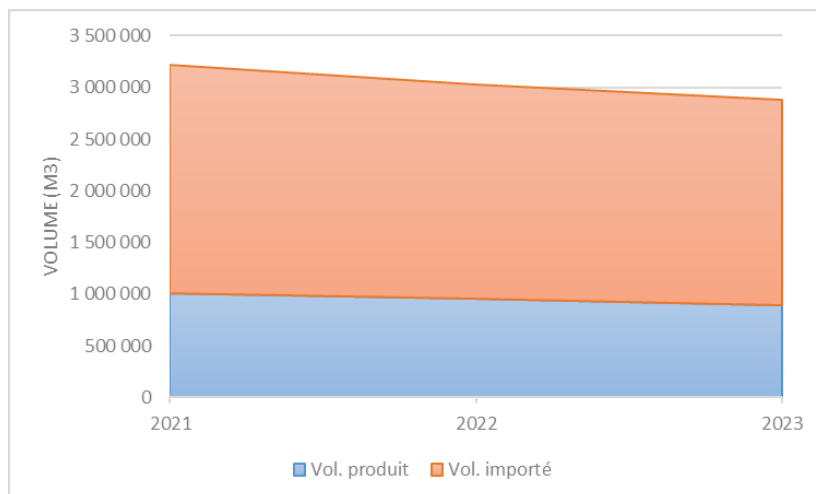
• Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2022 [m³]	Importé en 2023 [m³]	Variation 2022/2023	Part 2023
EAU DES PORTES DE BRETAGNE	1 735 646	1 661 203	-4,29%	83,37%
ATLANTIC EAU (ex-SIAEP DE BRUTZ)	333 188	330 620	-0,77%	16,59%
SIE DU PAYS DE BAIN	154	627	307,14%	0,03%
Total import [m³]	2 068 988	1 992 450	-3,70%	100,00%

• Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2022	2023	Variation	Part 2023
Ressources propres	956 368	890 073	-6,93%	30,88%
Importations	2 068 988	1 992 450	-3,70%	69,12%
Total général	3 025 356	2 882 523	-4,72%	100%

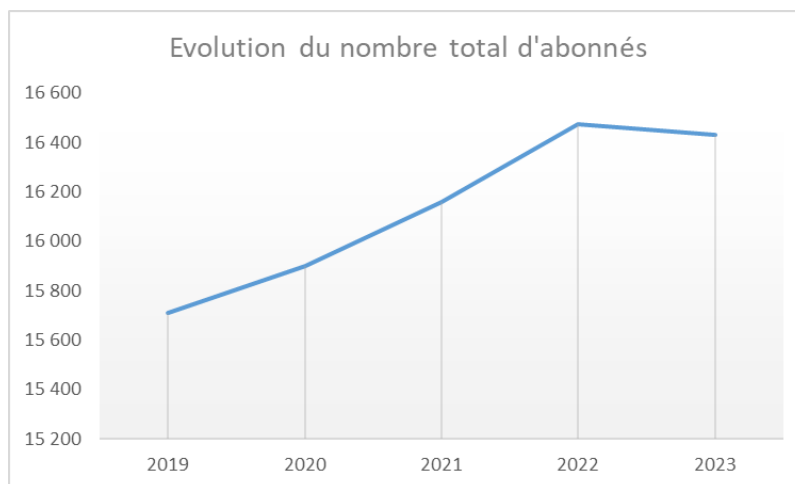
- Evolution des volumes d'eau potable produits et importés



NOMBRE D'ABONNES

Abonnés	2022	2023	Variation
Nombre total d'abonnés	16 474	16 433	-0,25 %

- Evolution du nombre total d'abonnés



- Répartition des abonnés par commune

AMANLIS	733
ARBRISSEL	122
BOISTRUDAN	308
BRIE	413
CHELUN	170
COESMES	619
EANCE	201
ERCE EN LAMEE	812
ESSE	424

FORGES LA FORET	
JANZE	4 160
LA BOSSE DE BRETAGNE	320
LA COUYERE	225
LALLEU	278
LE SEL DE BRETAGNE	433
LE THEIL DE BRETAGNE	728
MARCILLE ROBERT	426
MARTIGNE FERCHAUD	1 402
RETIERS	2 079
SAINT SULPICE DES LANDES	416
SAINTE COLOMBE	151
SAULNIERES	356
TEILLAY	573
THOURIE	395
TRESBOEUF	553
Total des abonnés	16 433

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2022	2023	Variation
Volume produit	956 368	890 073	-6,93 %
Volume importé		1 992 450	
Volume exporté	- 202 750	-164 648	-18,79 %
Volume mis en distribution		2 717 875	
Volume vendu aux abonnés domestiques	1 775 435	1 259 992	-29,03 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	1 112 064	881 454	-20,73 %
Volume total vendu aux abonnés	2 887 499	2 141 446	-25,84 %

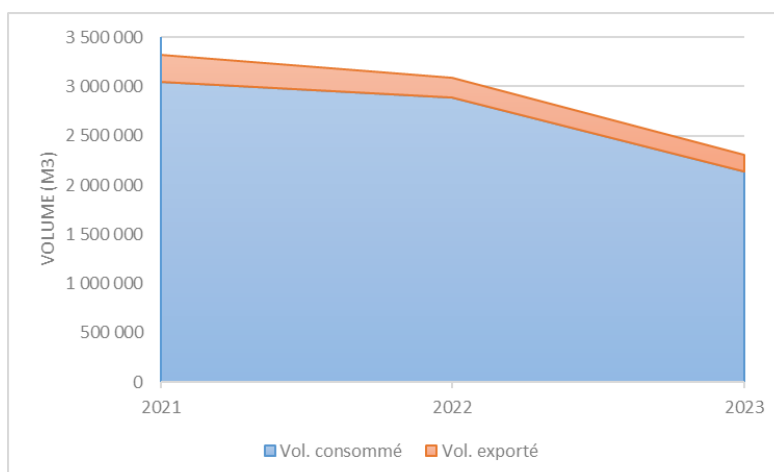
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

La consommation moyenne par abonné est de : **130,31 m³ par an**. Elle était de 175,28 m³ en 2022.

• Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en 2022 [m³]	Exporté en 2023 [m³]	Variation	Part 2023
EAU DES PORTES DE BRETAGNE	52 994	22 435	-57,67%	13,63%
CEBR	146 494	140 552	-4,06%	85,37%
ATLANTIC EAU (ex-SIAEP DE BRUTZ)	0	0	100,00%	0,00%
SIE DU PAYS DE BAIN	3 262	1 661	-49,08%	1,01%
Volume total exporté	202 750	164 648	-18,79%	100%

- Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés



■ LONGUEUR DU RESEAU

	2022	2023	Variation
Linéaire du réseau hors branchements en km	1 118 *	1 111	-0,63 %

* Source : schéma directeur 2022

SIE DE LA FORÊT DU THEIL

Rapport annuel

EXERCICE
2023

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
24/06/2021	Fixation des tarifs de l'eau potable 2022
25/11/2022	Fixation des tarifs de l'eau potable 2023

Les tarifs concernant la part de la société AQUALIA sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.
Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujetti à la TVA.

■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2023 :
Les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à 35,00 € H.T

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :
- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.
Les volumes sont relevés annuellement.
Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

• Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Part de l'exploitant Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement compteur 15mm-20mm *	20,38	20,00	-1,86 %
	Abonnement compteur 30mm-40mm	60,62	60,00	-1,02 %
	Abonnement compteur 50mm-60mm	90,46	90,00	-0,51 %
	Abonnement compteur >= 80 mm	130,20	130,00	-0,15 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	Consommation	0,824	0,8398	1,92%
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an] Part proportionnelle [€ HT/m³]	Abonnement ordinaire *	51,68	51,68	0,00 %
	Consommation	0,758	0,758	0,00 %
Redevances et taxes	Fonds de concours SMG [€/m³]	0,17	0,17	0,00 %
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,0146	0,0146	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	0,00 %

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

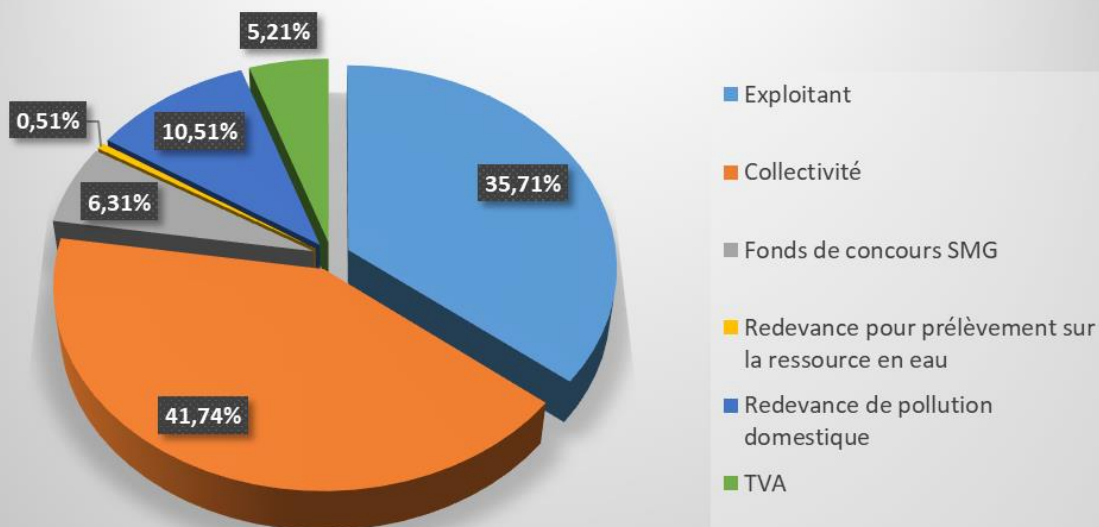
	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Exploitant	120,78 €	122,31 €	1,27%
Collectivité	142,64 €	142,96 €	0,22%
Fonds de concours SMG	20,40 €	21,60 €	5,88%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	1,75 €	1,75 €	0,00%
Redevance de pollution domestique	36,00 €	36,00 €	0,00%
TVA	17,69 €	17,85 €	0,95%
Total [€ TTC]	339,25 €	342,48 €	0,95%

**Variation EXPLOITANT +
COLLECTIVITE (HT)**
+0.70 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,83 €/m³

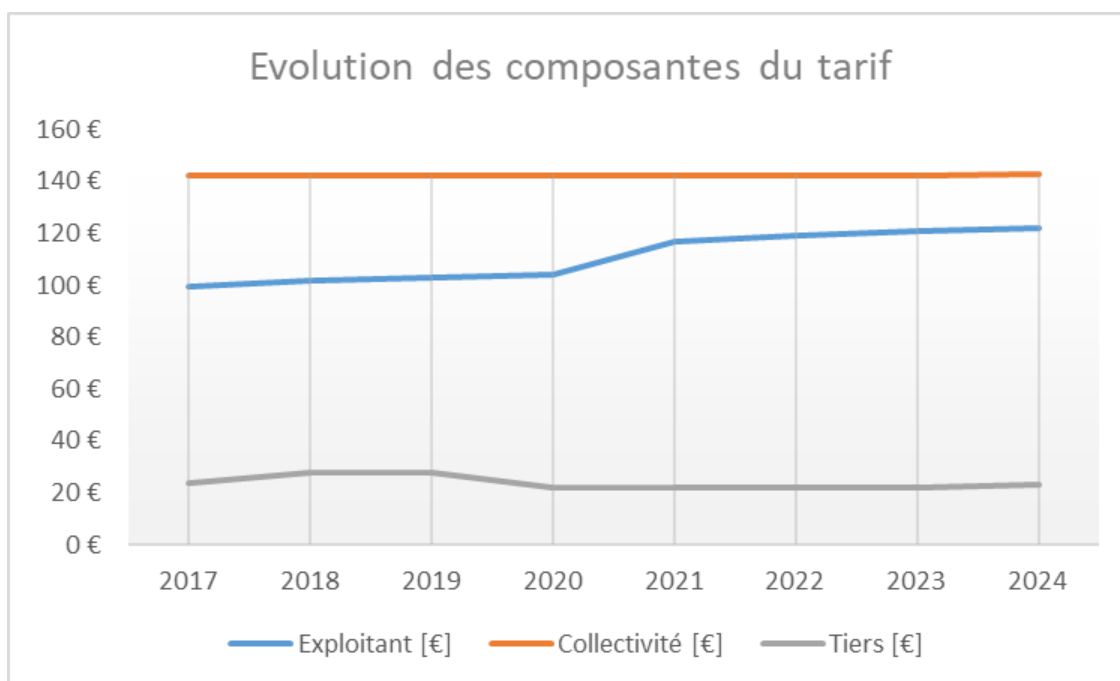
Répartition au 1er janvier 2024



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2017

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2017	99,74	142,64	23,64	266,02
2018	101,52	142,64	27,84	272,00
2019	102,90	142,64	27,84	273,38
2020	104,08	142,64	22,15	273,36
2021	117,10	142,64	22,15	281,89
2022	119,26	142,64	22,15	284,05
2023	120,78	142,64	22,15	285,57
2024	122,31	142,96	23,35	288,62



La facture d'un usager consommant 120 m³ (Hors TVA et hors redevance pollution) a augmenté de 8,50% depuis le début 2017 dont :

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2017-2023	+22,63%	+0,22%	-1,22%	+8,50%

■ RECETTES D'EXPLOITATION

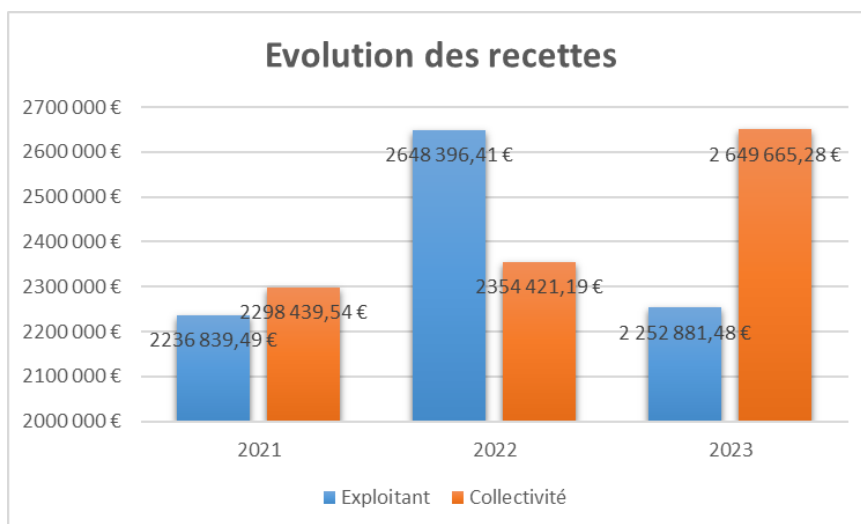
• Recettes de la collectivité

	2022	2023	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau	2 375 685,77 €	2 618 119,96 €	+ 10,20 %
dont abonnements	836 117,23 €	1 345 892,62 €	+ 60,97 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-103 373,08 €	-	-
Recettes de volume exporté	82 108,50 €	0,00 €	- 100,00 %
Total recettes de vente d'eau	2 354 421,19 €	2 618 119,96 €	+ 11,20 %

Autres recettes			
Revenu des immeubles (locations, vente de bois...)	31 284,71 €	31 545,32 €	+ 0,83 %
Total des recettes	2 651 620,59 €	2 649 665,28 €	- 0,07 %

• Recettes de l'exploitant

	2022	2023	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau	2 515 593,50 €	2 252 881,48 €	-10,44%
dont abonnements	335 442,61 €	498 399,18 €	48,58%
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-31 436,79 €	-	
Recettes de volume exporté	164 239,70 €	0,00 €	-100,00%
Total recettes de vente d'eau	2 648 396,41 €	2 252 881,48 €	-14,93%



■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par ARS 35. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire (Source : ARS 35) :

	Nombre de prélèvements réalisés	% de conformité
Conformité bactériologique	101	100 %
Conformité physico-chimique	120	100 %

Commentaires sur la qualité des eaux distribuées (source ARS 35)

L'eau distribuée au cours de l'année 2023 a été de bonne qualité microbiologique. Elle est restée conforme aux limites réglementaires fixées pour les éléments indésirables et les pesticides recherchés.

UDI (Unité de distribution)	Teneur moyenne en nitrate (mg/l) [min – max]	Pesticides	Teneur moyenne en COT (carbone organique total) en mg/l [min – max]
référence / Limite de qualité	50 mg/l	0,1µg/l par molécule	COT : 2 mg/l
Forêt Theil _Groussinière La Couyère (La Bosse de Bretagne, La Couyère, Saulnières, Le Sel de Bretagne, Tresboeuf)	17,68 [11,7–21,2]	Max : 0,089	Max : 0,7
Forêt Theil _Billerie/ Groussinière Janzé (Amanlis, Brie, Janzé)	14,57 [4,2 – 23,4]	Max : 0,089	1,15 [1,1 – 1,2]
Forêt Theil _Cité Retiers (Le Theil de Bretagne, Boistrudan, Chelun, Coësmes, Eancé, Essé, Forges la Forêt, Marcellé Robert, Martigné Ferchaud, Retiers, Sainte-Colombe, Arbrissel)	12,82 [3,5 – 22,6]	Max : 0,032	1,45 [1,4 – 1,5]
Forêt Theil _Brutz_Ercé en Lamée (Lalleu, Martigné Ferchaud, Saint-Sulpice des Landes, Teillay, Thourie, Ercé en Lamée)	6,04 [3,9 – 7]	0,0	0,0

Les trihalométhanes (THM) correspondant aux sous-produits de désinfection de l'eau, en lien direct avec le COT, sont soumis à une limite réglementaire de qualité de 100µg/l. Les analyses réalisées sont soumises et les valeurs maximales sont de :

- 14,80 µg/l sur l'UDI Forêt Theil _Groussinière La Couyère
- 44,90 µg/l sur l'UDI Forêt Theil _Billerie/ Groussinière Janzé,
- 51,80 µg/l sur l'UDI Forêt Theil _Cité Retiers,
- 15,50 µg/l sur l'UDI Forêt Theil _Brutz_Ercé en Lamée.

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Grille des indices d'avancement de la protection de la ressource en eau

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Source : ARS)

Proposition ARS	Commentaire	Proposition collectivité
-----------------	-------------	--------------------------

Forages de la Cité

➔	50 %	Le dossier de DUP a été déposé en Préfecture pour instruction. Une surveillance annuelle sera mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un indice de 50% est admis.	50%
---	------	---	-----

Forages de la Groussinière

➔	80 %	Arrêté préfectoral protégeant les forages de la Groussinière a été signé le 20 mai 2005. Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un indice de 80% est admis.	80%
---	------	--	-----

Import d'eau traitée depuis EPB

➔	80 %	L'import vient de la station de la Billerie. Pour cet import, un indice de 80% est admis	80%
---	------	--	-----

Valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,

calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

Proposition ARS35	Proposition Collectivité
73,7 %	73,7 %

SIE DE LA FORÊT DU THEIL

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

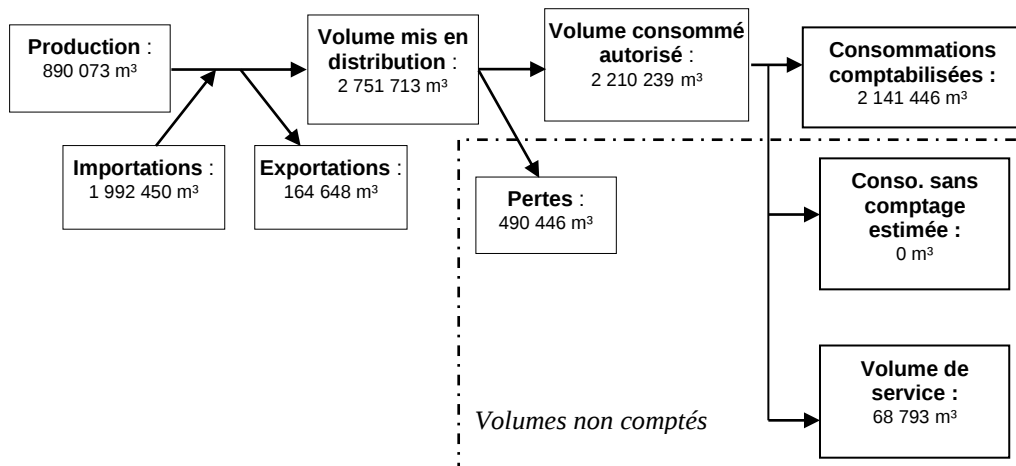
- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (2)	13
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose		
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	108

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points



■ PERFORMANCE DU RESEAU

Les consommations sans comptage (en particulier incendie) et les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir) sont évalués à 68 793 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2019	2020	2021	2022	2023
Rendement du réseau de distribution [%]	81,7 %	81,2 %	86,20 %	85,70 %	84,1 %

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	1,21	1,39	1,05	1,04	1,313

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / longueur du réseau hors branchements

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	1,18	1,35	1,01	1,02	1,143

- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	NC	NC	NC	NC	10,43
Seuil de rendement [%]	-	-	-	-	67,09 %

■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2021	2022	2023
SI de la Forêt du Theil			
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	31,88	6,07	49,97
% de renouvellement du réseau	2,85	0,54	4,5

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

L'indicateur de performance « Taux moyen de renouvellement des réseaux » [P107.2] est une moyenne sur les 5 dernières années. Le périmètre du Syndicat ayant été diminué de 15 communes en 2021, l'absence de données individualisées ne permet pas de calculer cette moyenne.

Sur les 3 dernières années, le taux moyen de renouvellement des réseaux s'élève à 2,63 %.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux (HT)
Accord-cadre à bons de commande 2019-2021	54 448,77 €
Accord-cadre à bons de commande 2022-2024	635 473,67 €
Programme de renouvellement réseau 2017-2018-2019	14 530,79 €
Programme de renouvellement réseau 2020-2021	3 847 379,44 €
Montant des travaux payés	4 551 832,67 €

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Le nombre total de branchements existants au 31 décembre 2023 est de 17 699.

Il n'existe aucun branchement en plomb sur le Syndicat (seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur étant comptabilisés).

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2022	2023
Encours de la dette au 31 décembre	0 €	0 €
Remboursements au cours de l'exercice	0 €	0 €
dont en intérêts	0 €	0 €
dont en capital	0 €	0 €

■ DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2021	2022	2023
Durée d'extinction de la dette (année)	0	0	0

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2021	2022	2023
Montant de la dotation aux amortissements	1 269 098,54 €	1 231 101,85 €	1 230 200,66 €

■ PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS

de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Objet des travaux	Montant de travaux
Accord-cadre à bons de commande 2022-2024	541 512,04 €
Mise en œuvre de la télérelève à Martigné Ferchaud	98 750 €

■ PRESENTATION DES PROJETS

à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Objet des travaux	Montant de travaux
Accord-cadre à bons de commande 2024-2027	1 070 000 €
Renouvellement réseau 2024	4 000 000 €
Sectorisation du réseau	160 000 €
Création d'une nouvelle usine de traitement	7 750 000 €
Construction d'une nouvelle bache	3 100 000 €
Réhabilitation de 2 bâches	385 000 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2022	2023
montants des abandons de créance	536,62 €	0,00 €
dont part délégataire	536,62 €	0,00 €
dont part collectivité	0,00 €	0,00 €
nombre de demandes reçues		
nombre d'aides accordées	6	0
montants des versements à un fonds de solidarité	0,00 €	0,00 €
dont part délégataire	0,00 €	0,00 €
dont part collectivité		

■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Description	2022	2023
Projet eau potable porté par une association	6 000 €	6 000 €